

REGLEMENT RELATIF À LA SÉCURITÉ

FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE FOOTBALL DE TABLE



FFFT
Fédération Française
de Football de Table

REGLEMENT RELATIF A LA SECURITE

TITRE I PAGE 3

NORMES CONCERNANT LES INSTALLATIONS, LES ÉQUIPEMENTS ET LES SERVICES DE SÉCURITÉ REQUIS AU COURS D'UN ENTRAÎNEMENT, D'UN ÉVÉNEMENT OU D'UNE COMPÉTITION LIÉS AU FOOTBALL DE TABLE

SECTION 1 – Installations	PAGE 3
SECTION 2 – Equipements	PAGE 4
SECTION 3 – Services et équipements de sécurité	PAGE 4

TITRE II PAGE 4

NORMES CONCERNANT L'ENTRAÎNEMENT ET LA PARTICIPATION À UN ÉVÉNEMENT OU À UNE COMPÉTITION LIÉS AU FOOTBALL DE TABLE

TITRE III PAGE 5

NORMES CONCERNANT LA FORMATION ET LES RESPONSABILITÉS DES ENTRAÎNEURS

SECTION 1 – Formation	PAGE 5
SECTION 2 – Responsabilités	PAGE 5

TITRE IV PAGE 6

NORMES CONCERNANT LA FORMATION ET LES RESPONSABILITÉS DES JUGES ET ARBITRES

SECTION 1 – Formation	PAGE 6
SECTION 2 – Responsabilités	PAGE 6

TITRE V PAGE 6

NORMES CONCERNANT L'ORGANISATION ET LE DÉROULEMENT D'UN ÉVÉNEMENT OU D'UNE COMPÉTITION LIÉS AU FOOTBALL DE TABLE

TITRE VI PAGE 6

SANCTIONS EN CAS DE NON-RESPECT DU RÈGLEMENT

ANNEXES

ANNEXE 1 - Trousse de premiers soins	PAGE 8
ANNEXE 2 - Charte de l'esprit sportif	PAGE 9
ANNEXE 3 - Rapport d'accident	PAGE 10
ANNEXE 4 - Recommandations	PAGE 12

TITRE I**NORMES CONCERNANT LES INSTALLATIONS, LES ÉQUIPEMENTS ET LES SERVICES DE SÉCURITÉ REQUIS AU COURS D'UN ENTRAÎNEMENT, D'UN ÉVÉNEMENT, OU D'UNE COMPÉTITION LIÉS AU FOOTBALL DE TABLE****SECTION 1 – INSTALLATIONS****1.1.1. Sol**

Le sol doit être dur, antidérapant et de niveau.

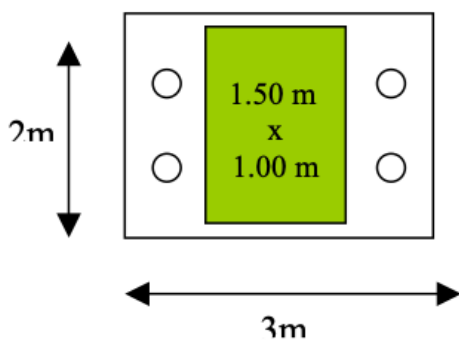
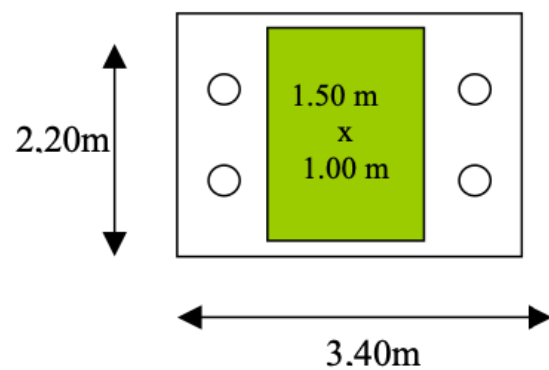
1.1.2. Objet

L'aire de jeu doit être libre de tout objet non nécessaire à la pratique du football de table.

1.1.3. Aire de jeu.

À l'occasion d'un entraînement ou d'une compétition régionale, l'aire de jeu doit mesurer au moins 2 m. par 3 m. Il doit y avoir une aire libre d'au moins 1 m. de chaque côté de la table et d'au moins 0,25 m. à chacune de ses extrémités.

À l'occasion d'une compétition nationale ou internationale, l'aire de jeu doit mesurer au moins 2,20 m par 3,40 m. Il doit y avoir une aire libre d'au moins 1,20 m. de chaque côté de la table et d'au moins 0,35 m. à chacune de ses extrémités.

**Entraînement ou régional****National****1.1.4. Délimitations**

Au cours d'une compétition, les aires de jeu doivent être délimitées par des tapis de sol au minimum, ou par des matériaux légers. Ces éléments de délimitation ne doivent pas être ancrés au sol.

1.1.5. Ventilation et éclairage

Une séance d'entraînement et une compétition doivent se dérouler dans un endroit ventilé et bien éclairé. L'éclairage pour une compétition nationale ou internationale doit être de 600 lux au sol minimum.

1.1.6. Accès

Les accès à l'aire d'entraînement et de compétition et les sorties d'urgence ne doivent pas être verrouillés et doivent être libres de tout obstacle encombrant le passage et empêchant un accès rapide.

SECTION 2 – ÉQUIPEMENTS

La table doit être stable et en bon état. Elle ne doit pas s'affaisser ou se déplacer lorsqu'une poussée horizontale ou verticale est appliquée à l'une de ses extrémités ou l'un de ses côtés.

1.2.2. Tapis

Le tapis doit être propre et en bon état, ne comportant notamment ni éclats de bois, ni résidus de produits lubrifiants.

SECTION 3 - SERVICES ET EQUIPEMENTS DE SECURITE

1.3.1. Trousse de premiers soins

Une trousse de premiers soins contenant au moins les éléments énumérés à l'annexe 1 doit être disponible près des aires d'entraînement et de compétition.

1.3.2. Téléphone et numéros d'urgence

Un téléphone doit être disponible en tout temps près des aires d'entraînement et de compétition. Les numéros d'urgence suivants doivent être affichés près de celui-ci :

- 1) ambulance ;
- 2) centre hospitalier ;
- 3) police ;
- 4) service d'incendie.

1.3.3. Localisation du téléphone

Si le téléphone n'est pas dans la salle d'entraînement, une affiche installée dans cette salle doit en indiquer la localisation.

TITRE II

NORMES CONCERNANT L'ENTRAÎNEMENT ET LA PARTICIPATION À UN ÉVÉNEMENT OU À UNE COMPÉTITION LIÉS AU FOOTBALL DE TABLE

2.1. Équipement

Un participant doit porter des chaussures adaptées au football de table (cf. code sportif).

2.2. Responsabilités

Le participant doit :

- 1) déclarer à l'entraîneur tout changement de son état de santé qui est susceptible d'empêcher la pratique normale du football de table ou qui risque d'avoir des conséquences néfastes sur son intégrité physique ;
- 2) déclarer à l'entraîneur qu'il utilise des médicaments ;
- 3) s'abstenir de consommer ou d'être sous l'influence de l'alcool, d'une drogue ou d'une substance dopante ;
- 4) s'abstenir de porter des coups à la table de jeu, par geste d'humeur ;
- 5) respecter les règles de la Charte de l'esprit sportif, reproduites à l'annexe 2.

2.3. Échauffement

Une séance d'entraînement doit débuter par une période d'échauffement.

2.4. Affiliation

Un participant à une compétition régionale, nationale ou internationale reconnue par la fédération doit être membre de la F.F.F.T. ou d'une fédération nationale membre de la fédération internationale de football de table (I.T.S.F.).

TITRE III

NORMES CONCERNANT LA FORMATION ET LES RESPONSABILITÉS DES ENTRAÎNEURS

SECTION 1 – FORMATION

3.1.1. Âge

Un animateur ou entraîneur doit être âgé de 16 ans ou plus.

3.1.2. Classification

Les niveaux d'entraîneurs sont les suivants :

- 1) animateur BF1 ou 'de club' ;
- 2) animateur BF 2 ou 'de ligue' ;
- 3) entraîneur titulaire du brevet professionnel d'État.

3.1.3. Accréditation

Un entraîneur qui satisfait aux exigences d'un des niveaux prévus à l'article 3.1.2. reçoit un diplôme fédéral attestant son accréditation.

3.1.4. Diplôme

Un entraîneur doit présenter une carte ou un diplôme attestant son accréditation à un responsable de club ou à un sportif retenant ses services qui en fait la demande et ce, dans un délai d'une semaine maximum.

SECTION 2 – RESPONSABILITES

3.2.1. Responsabilités

L'entraîneur doit :

- 1) veiller à l'application des articles 1.1.1., 1.1.2., 1.1.3., 1.1.5. à 2.3. ;
- 2) faire connaître aux participants les règles et la Charte de l'esprit sportif, reproduites à l'annexe 2 ;
- 3) en cas de blessure, s'assurer qu'un participant qu'il entraîne puisse recevoir les premiers soins ;
- 4) faire un rapport à la F.F.F.T. sur le formulaire reproduit à l'annexe 3, pour tout accident survenu au cours d'une séance d'entraînement dans un délai maximal d'un mois suivant l'accident ;
- 5) prendre les moyens raisonnables afin qu'un participant ne soit pas sous l'influence de boisson alcoolique, de drogue ou de substance dopante lors d'un entraînement ou d'une compétition et éventuellement refuser l'entraînement et la participation à une compétition à tout participant manifestement sous l'influence de l'un des produits mentionnés ci-dessus.

6) avoir pris connaissance et faire appliquer le règlement médical, le règlement disciplinaire et le règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage

TITRE IV

NORMES CONCERNANT LA FORMATION ET LES RESPONSABILITÉS DES JUGES ET ARBITRES

SECTION 1 – FORMATION

Les dispositions relatives à cette section font l'objet d'un règlement spécifique, correspondant au livre 2 du règlement sportif, édité par la Commission des Juges et Arbitres de la F.F.F.T.

SECTION 2 – RESPONSABILITES

4.2.1. Responsabilités de l'arbitre

Un arbitre doit :

- 1) vérifier la conformité des équipements du participant, des autres équipements et des installations ;
- 2) signaler au juge fédéral toute lacune en matière d'équipements et d'installations.

4.2.2. Responsabilités du juge fédéral

Un juge fédéral est responsable du bon déroulement de la compétition. Il doit :

- 1) s'assurer que les normes en matière d'équipements et d'installations soient appliquées et s'il y a lieu, que les lacunes soient corrigées ;
- 2) faire expulser tout participant manifestement sous l'influence de l'alcool, d'une drogue ou d'une substance dopante ;
- 3) faire un rapport à la F.F.F.T., sur le formulaire reproduit à l'annexe 3, pour tout accident, survenu durant la compétition, dans le mois suivant celui-ci ;
- 4) faire un rapport écrit à la F.F.F.T. pour toute infraction au présent règlement survenue durant la compétition, dans le mois suivant celui-ci.

TITRE V

NORMES CONCERNANT L'ORGANISATION ET LE DÉROULEMENT D'UN ÉVÈNEMENT OU D'UNE COMPÉTITION LIÉS AU FOOTBALL DE TABLE

5.1. Responsabilités

Au cours d'une compétition reconnue et agréée par la F.F.F.T., un organisateur doit :

- 1) être âgé de 18 ans ou plus;
- 2) détenir ou être couvert par une police d'assurance responsabilité pour la responsabilité civile qu'il peut encourir en raison d'une faute commise dans l'exercice de ses fonctions ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions pendant la durée de la compétition ;
- 3) s'assurer que les installations, les équipements et les services de sécurité respectent les normes énoncées au titre I ;
- 4) s'assurer que tout participant soit membre de la F.F.F.T. ou d'une association membre de la fédération internationale de football de table (I.T.S.F.) ;
- 5) désigner le Responsable de l'arbitrage (R.A.N.) tel qu'il est défini dans le livre 2 du règlement sportif ;
- 6) s'assurer qu'il ne circule aucune boisson alcoolique, drogue ou substance dopante dans les aires réservées aux participants, aux entraîneurs et aux juges arbitres.

TITRE VI

SANCTIONS EN CAS DE NON RESPECT DU RÈGLEMENT

Les contrevenants au présent règlement, qu'ils soient sportifs, entraîneurs, organisateurs ou juges arbitres, s'exposent au Règlement Disciplinaire en vigueur.
Se référer au Règlement Disciplinaire et à sa section relatives aux sanctions disciplinaires.

ANNEXE 1 TROUSSE DE PREMIERS SOINS

La trousse de premiers soins doit contenir les éléments suivants :

- a) manuel de secourisme d'un organisme reconnu en premiers soins ;
- b) 150 ml d'antiseptique en usage dans les hôpitaux ;
- c) 24 épingles de sûreté ;
- d) 24 pansements adhésifs enveloppés séparément ;
- e) 8 bandages triangulaires ;
- f) 4 rouleaux de bandage de gaze, 50 mm ;
- g) 4 rouleaux de bandage de gaze, 100 mm ;
- h) 4 paquets de ouate de 25 g chacun ;
- i) 50 tampons ou compresses de gaze 75 X 75 mm ;
- j) 4 pansements compressifs enveloppés séparément ;
- k) 1 rouleau de diachylon de 12 mm de largeur ;
- l) éclisses de grandeurs assorties ;
- m) ciseaux ;
- n) bandage élastique ;
- o) glace ou produit chimique équivalent.

ANNEXE 2

CHARTRE DE L'ESPRIT SPORTIF

Les cinq règles de base de l'esprit sportif sont les suivantes :

1. observer les règlements ;
2. respecter l'adversaire ;
3. respecter l'arbitre ;
4. avoir le souci de l'équité ;
5. garder sa dignité.

Les éducateurs, les parents, les entraîneurs, les sportifs, et d'une manière générale tous les participants sont invités à faire preuve d'esprit sportif en mettant en pratique les 10 articles de la Charte de l'esprit sportif. Chacun doit faire sa part pour promouvoir une pratique sportive plus humaine et plus formatrice.

Article I

Faire preuve d'esprit sportif, c'est d'abord et avant tout observer strictement tous les règlements ; c'est ne jamais chercher à commettre délibérément une faute.

Article II

Faire preuve d'esprit sportif, c'est respecter l'officiel. La présence d'officiels ou d'arbitres s'avère essentielle à la tenue de toute compétition. L'officiel a un rôle difficile à jouer. Il mérite entièrement le respect de tous.

Article III

Faire preuve d'esprit sportif, c'est accepter toutes les décisions de l'arbitre sans jamais mettre en doute son intégrité.

Article IV

Faire preuve d'esprit sportif, c'est reconnaître dignement la supériorité de l'adversaire dans la défaite.

Article V

Faire preuve d'esprit sportif, c'est accepter la victoire avec modestie et sans ridiculiser son adversaire.

Article VI

Faire preuve d'esprit sportif, c'est savoir reconnaître les bons coups, les bonnes performances de l'adversaire.

Article VII

Faire preuve d'esprit sportif, c'est vouloir se mesurer à son opposant dans l'équité. C'est compter sur son seul talent et ses habiletés pour tenter d'obtenir la victoire.

Article VIII

Faire preuve d'esprit sportif, c'est refuser de gagner par des moyens illégaux et par la tricherie.

Article IX

Faire preuve d'esprit sportif, pour l'officiel, c'est bien connaître tous les règlements et les appliquer avec impartialité.

Article X

Faire preuve d'esprit sportif, c'est garder sa dignité en toutes circonstances ; c'est démontrer que l'on a la maîtrise de soi. C'est refuser que la violence physique ou verbale prenne le dessus sur nous.

ANNEXE 3 RAPPORT D'ACCIDENT

<p style="text-align: center;">Identification du blessé</p> <p>Nom : _____</p> <p>Prénom : _____</p> <p>Adresse : _____</p> <p>_____</p> <p>Code Postal : _____</p> <p>Téléphone : _____</p> <p>Age : _____ Sexe : M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/></p>	<p style="text-align: center;">Activité</p> <p>Entrainement <input type="checkbox"/> Compétition <input type="checkbox"/></p> <hr/> <p style="text-align: center;">Moment de l'accident</p> <p>Date : _____ Heure : _____</p> <hr/> <p>Lieu de l'accident : noter l'adresse et le lieu précis où s'est produit l'accident.</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>
<p>Description de l'accident</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>	
<p>Description de la blessure</p>	
<p>Localisation Pied <input type="checkbox"/> Jambe <input type="checkbox"/> Cuisse <input type="checkbox"/> Abdomen <input type="checkbox"/> Thorax <input type="checkbox"/> Bras <input type="checkbox"/></p> <p>Avant-Bras <input type="checkbox"/> Main <input type="checkbox"/> Visage <input type="checkbox"/> Cheville <input type="checkbox"/> Genou <input type="checkbox"/> Hanche <input type="checkbox"/></p> <p>Dos <input type="checkbox"/> Épaule <input type="checkbox"/> Coude <input type="checkbox"/> Poignet <input type="checkbox"/> Cou <input type="checkbox"/> Tête <input type="checkbox"/> Bassin <input type="checkbox"/></p> <p>Autres <input type="checkbox"/> (précisez) : _____</p>	
<p>Nature Commotion <input type="checkbox"/> Contusion <input type="checkbox"/> Coupure <input type="checkbox"/> Dislocation <input type="checkbox"/></p> <p>Entorse <input type="checkbox"/> Eraflure <input type="checkbox"/> Fracture <input type="checkbox"/> Inconnue <input type="checkbox"/></p> <p>Autres <input type="checkbox"/> (précisez) : _____</p>	
<p>Type Nouveau traumatisme <input type="checkbox"/> Récidive <input type="checkbox"/> Aggravation <input type="checkbox"/></p> <p>Commentaire : _____</p> <p>_____</p>	
<p>Témoin(s) : _____</p>	
<p style="text-align: center;">Premier secours</p> <p>Premier soins reçus : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Si oui, par qui (nom et fonction) :</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>Référé : Domicile <input type="checkbox"/> Clinique <input type="checkbox"/> Hôpital <input type="checkbox"/></p>	<p style="text-align: center;">Personne qui a complété le rapport</p> <p>Nom : _____</p> <p>Fonction : _____</p> <p>Signature : _____</p> <p>Date : _____ Tél. _____</p>

GUIDE D'UTILISATION

Ce rapport doit être complété chaque fois que se produit un accident qui entraîne une blessure. Une fois complété, le responsable de l'activité doit en garder une copie et adresser un exemplaire à la F.F.F.T., dans un délai de 30 jours.

LIEU DE L'ACCIDENT

Dans cette section, veuillez préciser les informations suivantes :

Nom du centre sportif, de l'école, du gymnase...

Adresse (si possible)

Afin d'identifier le plus précisément possible le site de l'accident, il est recommandé de faire un croquis du site (en annexe) et d'indiquer l'endroit exact avec un X.

DESCRIPTION DE L'ACCIDENT

Veuillez inclure dans cette section toutes les informations susceptibles d'expliquer le mécanisme de l'accident en considérant la chronologie des événements.

DESCRIPTION DE LA BLESSURE

Veuillez cocher les cases qui identifient le mieux possible la localisation, la nature et le type de la lésion.

Dans le cas de blessures multiples, on peut utiliser plus d'une case par item (localisation, nature, type).

Dans ce cas, il est recommandé d'utiliser des symboles différents (X, ", O). La localisation, la nature et le type de chacune des blessures seront identifiés à l'aide d'un même symbole.

TÉMOINS

Il est recommandé d'identifier le ou les principaux témoins de l'accident, s'il y a lieu.

ANNEXE 4 RECOMMANDATIONS

Assurance

Il est recommandé qu'un participant possède une assurance accident.
Il est recommandé que chaque club possède une assurance responsabilité.

Échauffement

Il est recommandé qu'une partie soit précédée d'une période d'échauffement.

Examen médical

Il est recommandé qu'une personne âgée de 40 ans et plus consulte un médecin pour s'assurer qu'elle est apte à prendre part à des compétitions de football de table.

Local de premiers soins

En compétition, il est recommandé qu'un local soit prévu et réservé pour les personnes qui ont besoin de premiers soins.

Secouriste

En compétition, il est recommandé qu'au moins une personne formée en secourisme soit présente sur les lieux de compétition.

Supervision

Il est recommandé qu'une personne qualifiée selon les normes établies au titre III soit présente pour superviser une séance d'entraînement.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL DE TABLE

3 RUE CLERMONT - 44000 NANTES

02 40 20 52 38 / ffft@francebabyfoot.com

www.francebabyfoot.com

